

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

## DÉCRET N° 2020 – 098 DU 26 FEVRIER 2020

portant nomination au Ministère de la Justice et de  
la Législation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- vu** la loi organique n° 94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil supérieur de la Magistrature ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-079 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil supérieur de la Magistrature en ses sessions du 20 juin 2017 et du 20 janvier 2020,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 février 2020,

## DÉCRÈTE

**Article premier**

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Justice et de la Législation dans les fonctions ci-après :

## A LA CHANCELLERIE :

- Directeur des Services judiciaires :  
monsieur **Séidou BONI KPEGOUNOU** ;

## AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COTONOU :

- Juges au Tribunal de Commerce :  
monsieur **Valentin Vidjannagni Vidéhomè KPAKO** ;  
monsieur **Edmond AHOUANSON** ;